

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 108/06

AFR 20/003/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITIONS » / CRAINTES DE TORTURE

TCHAD **Mounoudji Fidel (h), défenseur des droits humains, 28 ou 29 ans**
Abdel Hamit (h), imam
Noeuse Fadoul (h), lycéen, 14 ou 15 ans
Hissein Hassan (h), commerçant
Adam Mahamat (h), commerçant
Ibrahim Ahmat (h), commerçant
ainsi qu'au moins six autres personnes

Londres, le 28 avril 2006

Au moins 12 personnes, dont les six nommées ci-dessus – qui comprennent un adolescent âgé de quatorze ou quinze ans –, ont été arrêtées arbitrairement à N'Djamena, la capitale du Tchad, à la suite de l'attaque perpétrée les 13 et 14 avril par un groupe d'opposition armé. Les autorités n'ont pas révélé leur lieu de détention. Des proches de ces personnes et des défenseurs des droits humains se sont vu refuser l'accès à des prisons où il semble que certaines soient détenues. Amnesty International craint que ces détenus ne soient victimes de torture ou qu'ils ne « disparaissent ».

L'attaque qui a frappé N'Djamena a été menée par le Front uni pour le changement (FUC), une organisation qui rassemble plusieurs groupes d'opposition armés cherchant à renverser le gouvernement du président Idriss Déby. Cet attentat a fait plusieurs dizaines de morts et au moins 200 blessés.

Le 25 avril, Mounoudji Fidel, un défenseur des droits humains, a été appréhendé aux alentours de 19 heures par des personnes portant un uniforme militaire. Il fait partie de la principale organisation tchadienne de défense des droits humains, la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH). Personne ne l'a vu depuis son arrestation et malgré plusieurs tentatives de la LTDH pour le localiser dans les centres de détention officiels, on ignore où il se trouve. Amnesty International estime qu'il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé son activité légitime de défenseur des droits humains.

Abdel Hamit, imam d'une mosquée de N'Djamena, a été arrêté le 16 avril. Il a été accusé, dans un reportage télévisé, d'avoir hébergé des membres de groupes d'opposition armés. Il semblerait qu'il soit détenu dans le bâtiment de la Présidence de la République.

Le 18 avril, des hommes en uniforme – des policiers, semble-t-il – ont appréhendé Hissein Hassan, Adam Mahamat, Ibrahim Ahmat et l'un de leurs proches dans leur magasin familial, en présence d'autres membres de leur famille. Il semble que leur arrestation soit liée à celle d'un de leurs proches, qui avait été accusé de faire partie du FUC. Personne ne les a vus depuis lors.

Noeuse Fadoul, lycéen de quatorze ou quinze ans, a été arrêté par des membres de l'Agence Nationale de Sécurité (ANS) à son domicile, situé dans la capitale, le 25 avril aux alentours de 22 heures. Il semble que ces personnes étaient venues pour son frère aîné, soupçonné d'entretenir des liens avec des groupes d'opposition armés. Personne n'a vu Noeuse Fadoul depuis ce jour.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis plusieurs mois, le gouvernement tchadien est la cible d'attaques menées par des groupes d'opposition armés, dont la plupart sont basés dans l'Est du pays et au Darfour, une région du Soudan voisin. Selon certaines sources, ces groupes bénéficient du soutien du gouvernement soudanais. Cette situation a détérioré les relations entre les deux pays et le Tchad a désormais rompu tout lien diplomatique avec le Soudan.

En décembre, ces groupes d'opposition se sont rassemblés au sein du Front uni pour le changement (FUC). Au mois de mars, les autorités tchadiennes ont affirmé avoir déjoué une tentative de coup d'État organisée par un groupe de militaires proches du FUC, qui avait prévu d'abattre l'avion du président Déby. Plus d'une centaine de soldats ont été arrêtés et sont toujours détenus au secret.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer sans délai et sans condition Mounoudji Fidel, défenseur des droits humains, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'au moins 12 personnes, dont celles nommées ci-dessus (veuillez indiquer leur nom), sont détenues au secret en raison de leur participation présumée à l'attentat qui a eu lieu les 13 et 14 avril à N'Djamena, et demandez instamment aux autorités de révéler leur lieu de détention ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que ces personnes ne seront pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, et exhortez les autorités à leur permettre régulièrement d'être en contact avec leurs proches et avec un avocat, ainsi que de recevoir les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- priez instamment les autorités de libérer ces personnes immédiatement si elles ne sont pas inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- dans le cas où elles seraient sous le coup d'une inculpation, demandez des précisions sur les chefs retenus contre elles et sur la date prévue pour leur procès.

APPELS À :

Président de la République :

Son Excellence Général Idriss Déby
Président de la République
Présidence de la République
BP 74 N'Djamena, République du Tchad
Fax : +235 51 45 01 / +235 52 44 73
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux :

Monsieur Ngarta BAIHOROUM
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
N'Djamena, République du Tchad
Fax : +235 52 21 39 (par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Défense :

Monsieur Bichara Issa DJADALLAH
Ministre de la Défense nationale et de la Réinsertion
Ministère de la Défense nationale
N'Djamena, République du Tchad
Fax : +235 51 91 22 (par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères)

COPIES aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JUIN 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*